EMPRUNT OBLIGATAIRE DE L'ETAT DU CAMEROUN 2016-2021

COMMUNIQUE DE PRESSE



L'ETAT DU CAMEROUN LANCE SON 4^{ÈME} EMPRUNT OBLIGATAIRE « ECMR 5.5% NET 2016-2021 ».

Douala le 20 septembre 2016 - Le Consortium de prestataires de services d'investissement (PSI) Afriland First Bank, EDC Investment Corporation (EDC) et Société Générale Cameroun annonce que M. Alamine Ousmane Mey, Ministre des Finances, présidera la cérémonie de présentation de l'Emprunt Obligataire de l'Etat du Cameroun dénommé « ECMR 5.5% net 2016-2021 ». Cette cérémonie se déroulera dans les salons de l'Hôtel Akwa Palace le mardi 20 septembre 2016 à partir de 18 heures.

Le Consortium de PSI a été mandaté par l'Etat du Cameroun, en qualité de Chef de file à l'effet de structurer et de mobiliser la somme de cent cinquante milliards de FCFA répartie en 150 millions d'obligations d'une valeur nominale de 10.000 FCFA.

C'est dans le cadre d'une habilitation, par décret N°2016/113 du 1er Mars 2016, qui l'autorise à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de **300 milliards de FCFA** pour le financement des projets de développement inscrits dans la Loi de Finances au titre de l'exercice 2016 que le Ministre des Finances, représentant l'Etat du Cameroun, a initié cette opération de mobilisation de fonds par appel public à l'épargne sur le marché financier.

Le présent emprunt fait l'objet d'une prise ferme partielle de **112 milliards** de FCFA mobilisée par un syndicat de prise ferme constitué dans le cadre de la présente opération. Un syndicat de placement (Afriland First Bank, EDC Investment Corporation, Société Générale Cameroun, Financia Capital, Cenainvest S.A, BICEC, BGFIBank Cameroun, UBA Cameroon, CBC) est par ailleurs constitué et comprend outre les membres du syndicat de prise ferme, tout PSI dûment agréé par la CMF qui a souhaité y adhérer.

La période de souscription est prévue du 27 septembre au 12 octobre 2016. Cette période de souscription peut être prorogée ou réduite après avis de la Commission des Marchés Financiers (CMF).

Cet Emprunt Obligataire permettra de réaliser d'importants projets d'investissements dans les domaines des routes, de l'approvisionnement en eau potable, de l'électrification. Au nombre de ces projets on peut

Contacts presse

Ministère des Finances : Gedeon Adjomo

Société Générale du Cameroun : Sylviane Moudeke / sylviane.moudeke@socgen.com

Afriland First Bank : Bouba Kaélé / kaele_bouba@afrilandfirstbank.com EDC/ Ecobank : Jeanne Bolumbu / jbolumbu@ecobank.com

mentionner le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et de ses environs à partir du fleuve Sanaga qui sera financé à hauteur de **61.5 milliards de FCFA** ou les travaux de construction du port de Kribi qui recevront une dotation de **16 milliards de FCFA**.

Les obligations portent intérêt fixe de 5.5% net sur la durée de l'emprunt qui est de 5 ans avec une année de différé. Le remboursement sera effectué par annuités constantes avec 1 année de différé sur le principal; Paiement annuel des intérêts. Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres. La date de jouissance des titres retenue est fixée 24 heures après la clôture de l'opération. Le remboursement du capital sera linéaire après un (1) an de différé; soit le paiement du quart du capital chaque année pendant quatre ans.

Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe au Cameroun. Les souscripteurs étrangers devront soumettre les revenus de l'Emprunt Obligataire à la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence. Les titres devant être cotés à Douala Stock Exchange, tous les revenus générés par les titres après négociation sur le marché secondaire sont exonérés de l'impôt sur les sociétés, de l'IRCM et tout prélèvement de même nature conformément à l'article 111 du code général des impôts.

En outre, l'Etat du Cameroun se réserve le droit de racheter ses titres à compter de la fin de la troisième année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver ses titres jusqu'à échéance et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.

Pour rappel, l'emprunt obligataire « ECMR 5.5% net 2016-2021 » est le 4ème du genre à être lancé par le gouvernement camerounais. Le premier emprunt « ECMR ECMR 5,6% net » lancé en 2010 sur une période de 5 ans avait permit à l'Etat de lever 200 milliards de FCFA. Les suivants « ECMR 5,9% net » lancé en 2013 et «ECMR 5,5% net 2014-2019 », lancé en 2014 avaient permis de collecter respectivement 80 et 150 milliards de FCFA.









